

## Action participative ou contestation posturale : Le choix de l'UNSA est fait dans cette période difficile.

Pour la 3ème conférence sociale, l'**UNSA** a indiqué avoir "atteint ses objectifs", assumant "sans réserve" le choix de participer activement à cette conférence.

La politique de la « chaise vide » n'est en rien une solution aux attentes des salariés du privé comme des agents du public, même si certaines déclarations, notamment du MEDEF et du gouvernement, à l'égard de l'effort toujours demandé aux fonctionnaires, ont été relevées avec méfiance et vigilance.

Cependant, il est toujours plus facile d'adopter une posture du « non systématique», de refuser tout dialogue social que de participer à la construction d'une feuille de route entre partenaires sociaux : l'UNSA veillera particulièrement à la concrétisation et à la réalisation des mesures pour que cet engagement ne reste pas « lettre morte » !

## « Ni accompagnement docile, Ni contestation stérile. »

Depuis 3 ans, au ministère du travail, l'UNSA ITEFA suit cette « maxime » dans ses interventions, ses votes à l'égard des projets ministériels et de la défense des personnels dans leur parcours professionnels (corps de l'inspection du travail comme corps communs, indissociables pour la réussite d'avoir un « ministère fort »).

## Elle accompagne

- la réforme de l'inspection du travail,
- elle défend les compétences ministérielles sur le pôle 3<sup>E</sup>,
- elle revendique le maintien de l'identité ministérielle « travail », mais elle affirme avec constance et vigueur ses alertes, notamment par une défense acharnée des C, des B (CT et SA) et des attachés et des contractuels, sans oublier le rôle fondateur et la formation des inspecteurs du travail.

Elle sait alors le dire, le transcrire dans ses votes et s'opposer fermement pour que certaines dérives proposées par l'administration ne voient pas le jour et n'a jamais hésité à multiplier les démarches auprès des autorités décisionnelles et « politiques », sans oublier l'outil contentieux devant les TA et le conseil d'État.

Dans ce contexte de mutation profonde, de crise généralisée, elle agit pour que les personnels attendent le moins possible une information, une décision, une réforme et en conséquence elle évite toute confrontation inutile et stérile en ayant fait le choix assumé d'être présente aux instances, CAP et réunions de travail avec des arguments étayés pour aboutir à une défense ciblée des personnels.

Pour elle, le boycott systématique, pratiqué par certains, nie le dialogue, la discussion et aboutit à une instrumentalisation néfaste des syndicats au lieu d'être les défenseurs des personnels dans leurs droits à un parcours professionnel reconnu et à une valorisation de leurs compétences.

Ce n'est pas la conception de l'UNSA ITEFA, qui se veut être un vecteur social, ouvert et revendicatif des personnels du ministère en acceptant la discussion mais pas n'importe comment : d'ailleurs, elle regrette profondément les 2 derniers boycotts, ceux de la CAP de l'inspection du travail, et de la réunion de lancement de l'agenda social ministériel, voulu par le Ministre, boycotts inutiles, qui vont encore retarder des décisions et donc préjudiciables aux seuls personnels du ministère.

L'UNSA ITEFA reste et restera fidèle à sa conception du dialogue et de la démocratie en poursuivant son action conformément à :

«Ni accompagnement docile, Ni contestation stérile...»

